

<https://www.pressegauche.org/Le-chemin-de-croix-des-associations-sportives>



# Le chemin de croix des associations sportives

- International - Le Monde -



Date de mise en ligne : mardi 19 mai 2020

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**La ministre des Sports français Roxana Maracineanu a déclaré lors d'une émission mercredi sur Eurosport à propos du déconfinement qui débutera le 11 mai en France : « Ce qui est certain, c'est que le sport ne sera pas prioritaire dans notre société. Il n'est pas prioritaire aujourd'hui dans les décisions qui sont prises par le gouvernement. »**

<https://www.lesoir.be/296321/article/2020-04-22/roxana-maracineanu-le->

C'est le dur chemin de croix du sport depuis un siècle on a toujours confondu sport spectacle avec sport utilité sociale utilité sanitaire et public .

Avec le sport bien être santé et soin se qui est indispensable pour nous tous et se qui est superflu le spectacle .

Paradoxe qui a permis que les coups bas s'enchaînent et continuent dans le sport .

« *Énorme coup dur pour le sport amateur : la fin de la loi sur le travail associatif* » titrait la DH le 27 avril dernier.

### **Travail associatif : la fin est proche !**

En pleine période de pandémie le monde du sport amateur belge a reçu un énorme coup de massue : la Cour constitutionnelle a annulé la loi concernant le travail associatif. Ce régime instauré en juillet 2018 deviendra inopérant dès le 1er janvier 2021.

Le travail associatif vise l'exercice de certaines activités limitativement énumérées dans l'intérêt d'autrui et dans l'intérêt de la collectivité. Celles-ci ne sont cependant pas effectuées à titre gratuit mais moyennant le paiement d'une indemnité dont le montant est limité et pour laquelle une exonération est prévue sur le plan social et fiscal pour autant que certaines conditions soient remplies.

La loi sur le travail associatif est entrée en vigueur en juillet 2018 après de nombreux débats. Ce sont surtout les clubs de sport qui ont pu profiter de ce régime. C'est malheureusement déjà bientôt fini...

Le sport n'a jamais été considéré comme un droit et un besoin sanitaire d'utilité publique mais plutôt comme un hobby et un divertissement d'utilité privée, une activité aléatoire inspirée par les jeux et les loisirs de l'aristocratie dans un premier temps et de la bourgeoisie par la suite.

C'est pourquoi la généralisation du sport s'est très vite et très tôt organisée autour d'associations à but philanthropique et caritatif en Belgique sous la dénomination « ASBL » et pas du tout comme partenaire sanitaire public sérieux pour combattre de façon prophylactique les grands fléaux et les différentes pandémies telles que l'obésité ou encore le coronavirus que nous connaissons aujourd'hui où le nombre de comorbidité a mis en danger des milliers de personnes.

Le sport chez nos idéologues bourgeois est vu comme une activité aléatoire, un luxe pour les uns et un défouloir social pour les autres.

Pour toutes ces raisons, on a donné au sport une place et des financements marginaux dans nos service sociaux et son rôle a toujours été confiné en marge et en périphérie de l'état et assumé par des associations à but philanthropique et caritatif.

Depuis la période féodale les carences de l'état ont toujours été suppléées par l'action chrétienne. Ce modèle s'est pérennisé et renforcé dans les associations philanthropiques et caritatives et particulièrement dans le milieu du sport.

**« C'est l'âge d'or de la vie catholique en Belgique (1919) qui a donné des ailes aux institutions catholiques, la reconnaissance de la liberté d'associations (1921) qui a protégé les syndicats catholiques contre l'assaut socialiste et la reconnaissance du statut d'ASBL (1921) qui a donné le statut de personne juridique à de nombreuses associations caritatives et autres des paroisses et des congrégations offrant par là une base stable à leur fonctionnement dans différents domaines sociaux : la santé, les bibliothèques, le sport, la détente, etc ».1**

Le projet philanthropique convient parfaitement au bloc bourgeois qui veut un état minimaliste sur la question des droits sociaux et à plus forte raison quand il s'agit du sport où les bénévoles et les volontaires doivent prendre le relais des carences des services sociaux.

En Belgique, ce sont des dizaines de milliers de bénévoles qui tiennent le sport à bout de bras. L'état n'intervient en faveur de ces associations qu'en dernier recours comme bouée de secours financière occasionnelle. Pour toutes ces raisons, ce secteur est resté très précaire, avec du personnel instable et des financements incertains. La moindre pierre dans l'engrenage peut les faire disparaître et leur espérance de vie est souvent très limitée.

**« Le projet philanthropique est reformulé comme un projet de tutelle des notables sur une population qui n'est à secourir que si elle apporte la preuve de ses efforts. D'où des appels adressés par les pouvoirs publics à la bienfaisance des notables. La moralisation des pauvres, devenue prioritaire, suscite alors la recherche d'un encadrement adéquat. Le patronage, qui se veut une action directe et personnelle de l'homme sur l'homme, va de pair avec le refus de « toute solidarité légale obligatoire [...] Globalement, la part des financements de l'État dans le budget global des associations a diminué comme on l'a vu de 30 % entre 2005 et 2010. Aujourd'hui, le chef de l'État annonce un « choc de rigueur » de 60 milliards d'euros en cinq ans sur la dépense publique, annonçant « qu'il faut faire mieux en dépensant moins ». Cela indique que le desserrement du garrot n'est pas pour demain »2.**

Dans le sport de base tout repose sur de la « décence ordinaire et commune » comme disait G. Orwell, le don de soi, la charité, la philanthropie et le volontariat. Dans ce secteur, deux poids deux mesures. Quand il s'agit du secteur social, c'est-à-dire de milliers de petites structures qui elles portent à bout de bras la jeunesse du pays, celles-ci doivent se débrouiller et se financer par leurs membres ou par des appels à projets organisés comme des loteries. Les financements publics sont souvent réservés à des opérations de prestige à vocation de spectacles pour des stades de foot avec des financements pharaoniques mais complètement inutiles sur le plan sanitaire !

A l'origine, les ASBL s'inscrivent dans la logique de l'action catholique et philanthropique où le don de soi, l'aumône et la charité font force de loi et le volontariat fait force de droit. Des structures et associations qui doivent comme en période féodale pallier les carences de l'état. Cependant ce système et ces associations archaïques ont de fortes lacunes et ne sont plus du tout adaptés aux besoins et aux droits légitimes de la société et encore moins au droit sanitaire des populations.

**« Cependant, en dépit des avantages consentis à la solidarité philanthropique, la question sociale demeure. À la fin du XIXe siècle, il devient manifeste que la philanthropie ne permet pas d'éradiquer la pauvreté, et l'organisation des ouvriers, en se renforçant, conduit à des luttes sociales de plus en plus violentes. La menace que fait peser cette situation sur la paix sociale rend intenable la solution philanthropique, qui attribue les inégalités de conditions à la seule responsabilité individuelle »<sup>3</sup>.**

Le sport sanitaire, « la culture physique » est un bien trop utile et un droit trop précieux pour le laisser entre les mains de philanthropes et d'associations caritatives, en gros à des ASBL qui sont le fruit d'une histoire régressive d'un autre temps. Il doit au contraire de plein droit s'inscrire dans une démarche d'utilité publique sociale et sanitaire, un droit pour tous inscrit dans la constitution qui ne doit pas être soumis aux aléas des notables, des bonnes consciences ni au hasard des personnes et des structures pour l'accessibilité.

### **Comment changer les choses : la coopérative d'utilité publique**

A-t-on encore besoin d'associations héritées de la féodalité pour accompagner les carences du capitalisme ? Ou plus concrètement, a-t-on besoin d'organisations et d'associations qui ont pour objectif de dépasser le capitalisme ?

L'action chrétienne et catholique ce n'est pas la même chose que l'auto-gestion et les coopératives d'intérêt social ! Les sociétés coopératives et les sociétés philanthropiques n'ont pas la même histoire ni les mêmes objectifs.

Les associations philanthropiques n'existent que pour accompagner voire légitimer l'action de l'état, elles considèrent comme incontournables les inégalités dominants/dominés et ne remettent pas en question les racines de la discrimination.

*« Avec l'émergence de la révolution industrielle, les formes d'organisation collective qui pouvaient contredire la nouvelle organisation du travail ont été violemment réprimées. La philanthropie s'est substituée à la lutte contre les inégalités en s'affirmant comme une sollicitude des riches envers les pauvres visant à les éduquer à soulager leur misère »<sup>4</sup>.*

Les sociétés coopératives, les Sociétés à Gestion Coopérative et Participative (« SCOP ») d'animation culturelle et sanitaire c'est tout autre chose. En plus de leur rôle originel de transformation politique et d'émancipation sociale qui se manifestera historiquement par la création des « Maisons du peuple », on peut citer également celui de résistance et de protection (se regrouper pour mieux se défendre et se soutenir) qui se révélera par la création de Bourses du travail pour subvenir aux besoins et à la défense des salariés.

Coopérer, travailler ensemble, un projet qui se distingue de la compétition inhérente au projet capitaliste où l'homme est fondamentalement un loup pour l'homme ! La coopération c'est la volonté d'équité entre les hommes, la volonté de partager un projet commun et de développer l'activité avec les mêmes règles démocratiques pour tous et au service de tous.

Le modèle de la coopérative est totalement contraire au modèle philanthropique qui s'appuie sur une idéologie dominant/dominé.

Nées en Europe il y a un peu plus de deux siècles, les premières coopératives se sont immédiatement construites en réaction au mode de production capitaliste. Face à la compétition et aux rivalités individuelles et collectives ces

entreprises opposent la coopération comme fondement des liens que tissent les travailleurs entre eux.

Il est préférable de compter sur la solidarité des citoyens associés que sur la générosité des riches pour résoudre les problèmes de la société ! La coopérative est une des trois grandes formes des mouvements ouvriers avec des ambitions émancipatrices et alternatives au mode de gestion capitaliste. Au travers du temps et des régions, le mouvement coopératif a pris part à des luttes sociales, tout en représentant le résultat de ces luttes comme une alternative au mode de gestion capitaliste. L'association volontaire, la démocratie dans le fonctionnement, l'esprit de service et non de profit. La coopérative c'est travailler autrement.

Les coopératives sont de véritables objets politiques de transformation sociale dont on aurait tort de minimiser l'importance.

Les SCOP pourraient très rapidement devenir un objet politique central dans le sport ! Le sport ne doit pas être considéré comme un hobby ou un défouloir social mais comme une activité sanitaire utile socialement. La SCOP considère le travailleur non pas comme un bénévole qui doit faire don de sa force de travail (ce qui est le cas des ASBL) mais comme un producteur de services d'utilité sociale. Le but d'une coopérative est de créer du travail salarié utile socialement.

Les multitudes de petites structures dans le milieu du sport auraient tout à gagner à coopérer au sens propre comme au sens figuré du terme et à mutualiser leurs expériences et leurs forces plutôt que de se diviser et de se diluer dans une culture hégémonique dominante qui les rend politiquement et économiquement très vulnérables et très peu pour le coup solidaires !

Carlos Perez

### Notes

1°Nouvelle histoire de Belgique de 1905a 1950 de Michel Dumoulin éditions complexe

<https://books.google.be/books?id=N3IS3dVNiL0C&pg=RA1-PA131&lpg=RA1-PA131&dq=les+ASBL+et+l%27histoire+des+société+caritative&source=bl&ots=VoVsQRb0iU&sig=ACfU3U2JYRi2ncMfOxRIYegeITA4Vfsykg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwi6q5vtxpTpAhWF2qQKHS8pDfg4HhDoATACegQIChAB#v=onepage&q=les%20ASBL%20et%20l%27histoire%20des%20société%20caritative&f=false>

2°[http://docs.eclm.fr/pdf\\_annexe/AssociationsCitoyennesPourDemain-EclairageDeLHistoireAssociative.pdf](http://docs.eclm.fr/pdf_annexe/AssociationsCitoyennesPourDemain-EclairageDeLHistoireAssociative.pdf)

3°[http://docs.eclm.fr/pdf\\_annexe/AssociationsCitoyennesPourDemain-EclairageDeLHistoireAssociative.pdf](http://docs.eclm.fr/pdf_annexe/AssociationsCitoyennesPourDemain-EclairageDeLHistoireAssociative.pdf)

4° ;

<http://www.associations-citoyennes.net/wp-content/uploads/2017/01/Intro-atelier-3-La-philanthropie-solidarité-ou-alibi-6.pdf>